



Préserver, restaurer et valoriser le patrimoine bâti

Mesure de la Charte 2025-2040

1.3.3. Préserver et valoriser les patrimoines



Vos besoins

Votre commune dispose d'un patrimoine bâti remarquable qui lui confère son caractère et son identité. Fontaines, lavoirs, orris... Autant d'éléments qui constituent un cadre de vie agréable pour les habitants et peuvent être des atouts pour l'image et l'attractivité de votre collectivité. Ce patrimoine demande toutefois d'être préservé, entretenu voire parfois restauré quand cela le nécessite.



Nos solutions



Vous apporter un appui technique et financier pour la **restauration et la valorisation du petit patrimoine bâti** : lavoirs, fontaines, murets...



Mettre en œuvre des actions pour restaurer, créer et promouvoir des ouvrages en pierre sèche



Soutenir la filière pierre naturelle et son développement : formation des agents municipaux et des artisans, appui aux chantiers, financement...



Mettre en place un **inventaire du patrimoine bâti** de votre commune



Mettre en place des actions de mise en valeur du patrimoine de votre collectivité



Vous apporter **un appui technique et financier** pour promouvoir l'utilisation de l'ardoise et de la lauze (dans les zones concernées)



Contactez-nous !

Amal Beraïch : a.beraich@parc-pyrenees-ariegeoises.fr ; 06 76 86 26 07